

Paris, le 21 mai 2024,

Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Premier Ministre
Monsieur le Président du Gouvernement,
Monsieur le Haut-Commissaire,

La grave crise qui secoue la Nouvelle-Calédonie, conduisant le gouvernement français à déclarer l'état d'urgence, entraîne la privation de soins de nombreuses personnes atteintes de pathologies aiguës ou chroniques.

Parmi elles, les **700 personnes dialysées se trouvent dans une situation particulièrement dramatique**. Leur survie est suspendue à la réalisation de ce traitement, à raison de trois séances d'au moins quatre heures par semaine pour l'hémodialyse. **Tout retard, toute interruption, toute diminution de la durée du traitement les met en grave danger immédiat**. La dialyse permet de débarrasser l'organisme des déchets, de l'excès de liquide et des électrolytes, parmi lesquels le potassium, qui s'accumulent dans le sang des patients lorsque les reins ne fonctionnent plus. En l'absence de dialyse, un empoisonnement rapide survient. Le décès se produit habituellement en un faible nombre de jours, cinq à sept en moyenne, parfois moins.

Or, la situation actuelle rend l'accès à la dialyse particulièrement difficile en Nouvelle-Calédonie : les structures de dialyse sont inaccessibles, saccagées, les livraisons sont rendues impossibles, y compris pour les patients dialysés à domicile. Les patients qui ne peuvent pas accéder à leur dialyse sont encouragés à contacter le SAMU pour être pris en charge en urgence. Mais les urgences sont elles aussi fortement perturbées, leur accès est complexe et souvent tardif, avec le risque que la dialyse ainsi délivrée soit de qualité dégradée, avec notamment des durées de traitements réduites, faisant courir des risques majeurs de complications. Les patients dialysés en Nouvelle Calédonie sont plus jeunes que ceux de la Métropole, les deux tiers d'entre eux sont en outre diabétique, ce qui augmente leur risque de décès lié à un excès de potassium dans le sang. **De fait, il semble que des décès soient déjà survenus.**

Pour ces raisons, nous appelons les autorités à tout mettre en œuvre pour protéger les patients dialysés en garantissant la continuité, la sécurité et la qualité de leurs soins.

Les personnels de l'ATIR, du CHT Gaston-Bourret et de l'U2NC ont déjà alerté sur leur sentiment d'impuissance.

Les patients dialysés, qui font partie des plus fragiles de nos concitoyens, sont aussi les premières victimes de la situation. Nous ne pouvons pas accepter que rien ne soit fait pour les préserver, et pour les sauver d'une mort atroce et certaine en cas d'inaction.

Nous appelons les pouvoirs publics à tout mettre en œuvre, en lien avec les professionnels de santé et les associations de patients, pour que la santé et la vie des personnes dialysées soient protégées. Nous demandons d'expertiser au plus vite toutes les solutions envisageables et d'organiser une réponse sanitaire à la hauteur des enjeux vitaux en cause, y compris le regroupement des tous les patients dialysés sur un site unique, approvisionné prioritairement, permettant de garantir leur accès à la dialyse, voire leur évacuation sanitaire vers des pays capables de les accueillir transitoirement.

Dans l'attente d'un plan d'action d'urgence, nous réaffirmons notre plein et entier soutien aux personnels de santé et aux patients de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna.

Je vous prie de recevoir, Messieurs, l'expression de ma considération respectueuse.

Nathalie Mesny
Présidente de Renaloo

